



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2016

PROCÈS-VERBAL

Le 25 mai deux mil seize à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : 14 mai 2016

Étaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine
formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Catherine BANKHEAD, obligée de quitter la réunion en début de séance pour raison de santé.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : 1

M. Cirice de WECK a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- Abbaye de Seully : réflexion sur le devenir du site au sein de la commune

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord la structure de cet établissement : grange (R. d. C. et 1^{er} étage), bâtiment central, bâtiment « rouge », gîte, bâtiment « blanc », bâtiment « concierge » et hangar ainsi que les différentes activités qui y sont rattachées :

- R. d. C. grange: Maison de Pays (vente de produits et expositions)
- étage grange : accueil de manifestations (concerts, théâtre, conférences) et location
- bâtiment central : bureaux loués au CPIE et ensemble restauration (cuisine plus 2 salles : capitulaire et pressoir, en location)

-bâtiment « rouge » : hébergement (6 chambres à l'étage soit 15 lits ; douche et WC à l'étage. Deux dortoirs et 1 chambre au R. de C. soit 21 lits)

-gîte (3 lits)

-bâtiment « blanc » : hébergement (huit chambres avec 27 lits ; douche et WC dans chaque chambre)

-bâtiment « concierge » : 2 logements, l'un occupé par les régisseurs et l'autre en location

-hangar abritant le matériel de la régie rurale du CPIE et la chaufferie

La situation particulière du bâtiment blanc est évoquée ainsi que la convention de location des « logements » s'y trouvant avec Val Touraine Habitat.

La tenue répétée de mariages et les nombreux incidents provoqués ont aussi été évoqués ainsi que les conclusions du diagnostic et de l'étude d'impact acoustique réalisée à l'occasion du changement de gestionnaire intervenu le 1^{er} janvier 2012 et les arrêtés municipaux en découlant.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil de la constitution au sein de la CCCVL, depuis le 24 avril 2015, d'un groupe de travail concernant l'avenir de l'abbaye et des projets à l'étude, en particulier les plus récents :

-village de vacances

-installation d'un parfumeur (projet faisant l'objet d'une réunion du groupe de travail avec le porteur de projet le 24 mai et pour lequel un document préparatoire est présenté)

Suite aux différents échanges, il apparaît que compte tenu de l'importance de l'Abbaye au cœur même de la commune, l'avis du Conseil municipal sur son avenir envisagé paraît indispensable. En conséquence et en l'état actuel de la réflexion la motion suivante a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil :

Le Conseil municipal de Seuilly renouvelle son attachement à l'Abbaye considérée comme un élément patrimonial majeur de la commune au même titre que La Devinière ou le Château du Coudray.

Il rappelle que les activités susceptibles d'y être hébergées doivent être en rapport avec le caractère culturel et touristique du lieu. Elles doivent s'intégrer dans le cadre plus large d'une implantation dans un village entouré d'un paysage calme et serein qui en fait tout le charme et l'intérêt. En aucun cas ces activités ne doivent constituer une nuisance diurne ou nocturne pour une partie des habitants de la commune comme cela a pu être le cas dans le passé.

La présence de la Maison de Pays, la tenue d'expositions, de concerts (La Rêveuse, La Dive Musique, Ex Arte, Beauloisir, etc), de représentations théâtrales (Le théâtre à bretelles), de conférences, l'accueil de groupes scolaires ou adultes en relation, entre autres, avec le CPIE, toutes activités déjà en place et qu'il conviendrait d'amplifier, l'ouverture privilégiée au tourisme culturel et de nature (par l'intermédiaire du sentier de liaison avec la Devinière notamment) de colloques et séminaires, de résidence d'artistes sont des éléments valorisant pour notre commune. Ce lieu doit aussi profiter aux associations locales qui souhaitent y développer leurs activités, « Accueil en Val de Vienne » notamment organisatrice du marché de Noël.

A l'opposé le Conseil ne souhaite pas la généralisation d'activités bruyantes en un emplacement central de la commune, dans des lieux non adaptés et en décalage par rapport la qualité de la vie communale qu'il entend bien préserver.

2°- Questions diverses

Monsieur Deguingand fait part au Conseil de la demande de M. Auffrais, boulanger à Cinais, d'installer un distributeur de baguettes sur la commune.

Le principe de l'installation d'un distributeur est accepté. Reste à discuter avec le demandeur des conditions de l'installation.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Fait et affiché à Seully, le 3 juin 2016.

Le Secrétaire de séance

Cirice de WECK

Le Maire

Jacques AUPIC